L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
AMEDI, 17 MARS 1894.

THEATRE DE L'OPERA.

Circulaire de l'Association de l'Opéra Français.

Ce n'a pas été sans une légère surprise que nous avons reçu, hier matin, une circulaire, adressée par la Nouvelle Association de l'Opéra Français aux habitués de ce théâtre et aux personnes susceptibles de soutenir par leurs souscriptions cette belle institution, d'en assurer l'avenir.

Déjà un semblable appel leur avait été fait. Nous croyions franchement qu'il avait suffi pour assurer le capital nécessaire et commencer l'entreprise. Ces messieurs estiment à un million et plus de dollars les pertes qui résulteraient pour le commerce de la Nouvelle-Orléans de la fermeture de l'Opéra, l'automne prochain. Nous trouvons les évaluations de ces messieurs fort modestes ; ils restent, suivant nous, bien au-dessous de la vérité. Ce ne sont pas seulement les magasins de détail qui y perdraient mais les chemins de fer urbains, les lignes de chemins de fer qui nous apportent les milliers d'amateurs qu'attirent ici de nos campagnes et des Etats voisins nos brillantes représentations.

Nous sommes fiers de notre Carnaval ; nous le maintenons soigneusement dans tout son éclat, et nous avons cent fois raison ; mais il est loin de procurer les mêmes bénéfices que la saison d'opéra. Nous pourrions même ajouter que ce carnaval tant vanté ne nous rapporte tant, que parce qu'il est accompagné des brillantes soirées artistiques du théâtre de la rue Bourbon. Qu'on essaie de supprimer la saison d'opéra, et l'on verra quelle différence il se produira dans le nombre des amateurs qui viennent chercher parmi nous des distractions élégantes et élevées qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs. C'est à l'Opéra que la Nouvelle Orléans doit en grande partie la renommée dont elle jouit au loin.

Nous avons de la peine à concevoir que des hommes d'affaires hésitent à souscrire une mise comme de $100, quand ils savent parfaitement qu'elle leur rapportera dix fois davantage. Nous pourrions citer des magasins de mercerie, d'articles de fantaisie, de ganterie dont les affaires se sont quadruplées, se quintuplent, se doublent même, pendant cette saison.

Ajoutons que cette somme de $100 se réduit, si l'on veut bien calculer, à $06, car l'association délivre, pour la saison, 40 entrées générales, soit une valeur de $40, à chaque actionnaire qui peut en disposer comme il l'entendra et quand il le voudra. La Société ni excepte que les représentations à bénéfice, parce que ces représentations ne lui appartiennent pas ; elles sont la propriété du bénéficiaire.

Nous espérons donc que d'ici à huit ou neuf jours toutes les actions seront prises et que l'Association pourra entrer en activité et choisir sa directrice. Il est tard, on ne saurait guère que des opérations désastreuses. On ne trouverait plus sur le marché artistique que les fruits secs, les ratés, ceux dont n'auraient pas voulu les villes d'ordre.

Nous nous arrêtons ici pour aujourd'hui et nous reproduisons la circulaire *in extenso* et en français la circulaire de l'association. On voudra bien la lire ; elle en vaut la peine.

OPÉRA FRANÇAIS.

Saison de 1894-95.
Nouvelle-Orléans, 16 mars 1894.

Aux souscripteurs et patrons de l'*Opéra Français* :

En vue de maintenir l'*Opéra Français* et de le placer sur une base solide, il s'est formé comme Société sous le titre de "New Orléans Opera Association, Limited."

Son but, comme le dit sa charte, est de maintenir l'*Opéra Français* pour une période de cinq ans.

Le capital de l'association est fixé à $25,000, divisés en 250 actions de $100 chacune.

Déjà plus de la moitié des actions requises ont été souscrites.

Les personnes désireuses de compléter le capital et de prendre une partie des actions qui restent à placer, sont invitées à le faire sans délai, afin que la Nouvelle-Orléans ne soit pas privée d'une de ses principales attractions. L'absence de l'*Opéra Français* représente pour les commerçants, pour les marchands de détail, pour les compagnies de chars urbains une perte de plus de $1,000,000. De plus, au double point de vue de l'art et des réunions mondaines, la perte est inoxicilable. Enfin, l'absence de l'*Opéra Français* prive la Nouvelle-Orléans de sa principale attraction comme rendez-vous d'hiver.

Il est de toute nécessité pour vous d'agir promptement ; sans quoi il est impossible de se procurer une troupe ayant une valeur artistique sérieuse.

La charte de l'Association de l'Opéra Français de la Nouvelle-Orléans repose sur les mêmes solides principes qu'une société de commerce et elle a pour but de perpétuer l'Opéra français dans notre ville.

De nombreux souscripteurs ont suggéré l'idée d'offrir un avantage exceptionnel à chaque actionnaire. Quarante entrées générales seront accordées gratis à chaque action ; ces entrées pourront servir pour toute la saison 1894-95, les représentations à bénéfice exceptées. Des solliciteurs ont été chargés d'aller par la ville recueillir des souscriptions. Les personnes qui sont désireuses de souscrire et que l'on aurait oublié d'aller trouver, sont priées de laisser leurs noms au magasin de musique de Werlein, 136 rue Canal, de 9 heures à midi, ou bien de signer le papier rose accompagnant la présente circulaire et de l'envoyer à M. H. Damiens, à l'adresse ci-dessus.

Aussitôt que $20 000 auront été souscrits, un meeting sera convoqué dans le but de procéder l'organisation permanente de la Société et à l'élection de ses officiers.

Si l'organisation ne peut s'effectuer dans une dizaine de jours, à partir de la date de la présente circulaire, l'entreprise sera abandonnée, la saison se trouvant trop avancée.

Très respectueusement,

JAMES THIBAUT.
A. J. FORSTALL.
ARSÈNE PÉRILLAT.
H. DAMIENS.
DR F. FORMENTO,
Président provisoire.

GRAND OPERA HOUSE.

L'AMI FRITZ.

C'est décidément une bien charmante idylle, une pastorale, si l'on veut, que "L'Ami Fritz," et bien remarquablement rendue. C'est peut-être aussi la pièce la mieux montée que nous ayons vues jusqu'ici, celle dans laquelle on il y a le moins de trous—en fait, il n'y en a pas un seul—la mieux jouée, la mieux harmoniée. Pas un seul rôle qui cloche. C'était à se croire devant une de ces grandes troupes parisiennes composées d'artistes de choix et trillés sur le rolet.

La salle s'y est montrée extrêmement sensible et il n'est pas de scène dans cette pièce si simple, si naïve, si peu charpentée, mais si vraie, qui n'ait produit un effet et provoqué des applaudissements.

Qu'est-il donc arrivé à M. Maury qui jouait le rôle principal, celui de Fritz ? La physionomie, si sombre d'ordinaire, s'était égayée, éclairée, illuminée. Il était en train, il y allait franchement, il s'abandonnait. Il en a été bien récompensé. Il a remporté un succès complet, un succès bien franc, bien spontané.

Charmante ingénue aussi que Mme Dulac. C'est, croyons-nous, son meilleur rôle. Elle a eu des scènes ravissantes qui ont provoqué bien des applaudissements. Nous avons vu dans la salle—chose rare—des femmes battre des mains.

Nous ne nous appesantirons pas sur les autres rôles, nous n'en avons pas besoin. Ne venons nous pas de dire que la pièce était excellemment montée et que nous n'y avons remarqué aucun rôle faiblement interprété ?

Que dire de M. Coquelin dans son rôle de vieux rabbin, si finement dessiné, du reste, par l'auteur ? Jamais peut-être il ne s'est montré aussi parfait, aussi soigneux des moindres détails, aussi simple, aussi vrai.

Avez-vous jamais remarqué la physionomie de M. Coquelin à la rampe ! Jamais sombre, même dans les situations les plus difficiles ; toujours pétillante de belle humeur. En voilà un comique qui n'engendre pas la mélancolie, qui ne vous a jamais une figure d'enterrement ; quelle mobilité dans les traits qui se prêtent merveilleusement à l'expression de tous les sentiments, à tous les mouvements de l'esprit et du cœur ! Quelle variété dans les intonations et dans les inflexions de la voix ! Pas une seule phrase qui se ressemble et toutes ont une égale portée. Le voici en pleine comédie. L'organe semble grêle, incapable de porter le sentiment dramatique ; tout à coup la voix grossit, enfle, prend du corps et il vous rend une tirade pleine de feu qui enlève l'auditoire et le transporte.

Qu'il est beau, mon Dieu, d'avoir du talent comme ça, de savoir manier, pétrir son audience à son gré ! Et comme après avoir assisté à une pièce une semaine à de semblables représentations, on se sent triste à la pensée de voir partir un si magnifique talent ! C'est pourtant ce qui va nous arriver. M. Coquelin va-t-il nous quitter pour toujours ? Nous espérons bien que non.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

"Credit Lorraine", c'est par là que Miss Lillian Lewis termine la série de ses représentations qui ont obtenu de beaux succès.

Ce soir, première représentation de la "Mer de Glace" (The Sea of Ice), avec Miss Julia Stewart—pièce qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle date d'une vingtaine d'années. Mais elle a toujours fait fureur, à cause du merveilleux de sa mise en scène. Les différents tableaux sont aujourd'hui plus beaux que jamais et il s'y place des scènes fort émouvantes. Le principal rôle est rempli par une artiste de beaucoup de valeur, entourée d'une excellente compagnie. "The Sea of Ice" fera fureur à l'Académie de Musique.

THEATRE ST-CHARLES.

Alex. Salvini n'a plus que deux représentations à nous donner ; aujourd'hui en matinée, "Ruy Blas ; " ce soir, "Les Trois Mousquetaires," c'est-à-dire ses deux meilleures pièces, ses deux plus beaux succès.

Demain soir, les débuts d'une grande troupe de mélodrame qui a pour principal étoile M. Geo. F. Brady et Miss Camille Cleveland.

Brady est un acteur fort habile qui s'est fait une brillante réputation dans toutes les villes par où il a passé. On en pourra juger, demain soir, dans "After Dark," le titre de la pièce—drame très mouvementé qui exige une mise-en-scène très compliquée. A coté de M. Brady brille Miss Camille Cleveland, jeune personne fort jolie et pleine de talent. Tous les deux obtiendront un grand succès et assureront au théâtre St-Charles une semaine fructueuse.

Chronique de la Ville.

Température du 16 mars 1894.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	82	25
Midi.....	82	25
3 P. M.....	82	25
6 P. M.....	80	24

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGE. — Wesley Gould à Mlle Ella Anderson.

NAISSANCES—Mme John Salzer, Jr., un garçon ; Mme Joseph Farris, un garçon ; Mme Calogero Orlando, un garçon ; Mme Alexander Hausswald, un garçon ; Mme George A. Backhaus, un garçon ; Mme Billy R. Mesue, un garçon ; Mme John Lacoste, une fille ; Mme Charles Barker, un garçon ; Mme Charles Revoil, une fille.

DÉCÈS.—Henry Lagullon, 35 ans, 175 rue St Philippe ; Charles Ralph Roquet, 6 mois, enfant de Mme Laborde à Mandeville ; Mme Veuve Jean Marie Ader, 60 ans, 355 1/2 rue Ste-Anne ; Ben Holmes, 67 ans, 152 rue Troisième ; Lawrence Burns, 27 ans, 192 avenue Clearland ; Philip Pedemonde, 39 ans, 246 rue Française ; Antonio Gomi, 4 ans, 289 rue Ste-Anne ; Veuve Bodet, 65 ans, encaissieur à Arts et Robertson ; Mme Eugène Rapp, 50 ans, 351 rue Noid Darbigny ; Enfant du sexe féminin d'Alice De Bria, 2 jours, Hôt St-Louis ; Joseph Ducoing, 8 heures, 146 1/2 rue Urquhart.

Premiere cour de recorder.

Le recorder Adams a envoyé hier matin à la Maison de Correction un gamin de 15 ans nommé Geo. Tipton, qui a fui le domicile de ses parents qui habitent Springfield, Ill., et déclare qu'il fait le métier d'acrobate.

L'incendie du Pickwick Club.

A présent que les ruines du Pickwick Club sont à peu près refroidies, on commence à s'occuper de ce que deviendra l'emplacement qu'occupait le club. On ignore encore s'il sera reconstruit, mais on sait que M. Greenwall, le directeur du Grand Opera House aimerait voir le terrain employé par une salle de théâtre moderne.

Il dit que l'emplacement est magnifique et qu'il consentirait à payer 5 pour cent du capital consacré à cette entreprise et à prendre un bail de 10 ans. M. Greenwall dit que le terrain est parfaitement approprié à un théâtre, mesurant 75 pieds par 175.

L'édifice qu'il rêve coûterait $150,000 environ.

Le terrain vaut $100,000 et quand même la mise de fonds s'élèverait à $300,000, il ferait les mêmes offres, et s'engagerait à construire un autre club.

M. Greenwall dit qu'il ne pense pas que les membres désirent reconstruire, qu'il n'y aurait aucun avantage à construire une bâtisse divisée en bureaux, maintenant que se élève la vengeance opposée la bâtisse Hennen. Le placement le plus profitable serait donc la construction d'un théâtre.

Détournement.

Un nommé A. Daniel a été accusé de détournement d'une somme de $84 au préjudice de la maison Bourgeois & Cie, No 249 rue Poydras. L'arrestation de l'employé n'a pas encore été opérée.

La Petite Vérole.

Un nommé A. Welch, qui est cuisinier à bord du steamship El Norte, se sentant souffrant, s'est fait transporter la nuit dernière à l'Hôpital de Charité, mais maintenant on a découvert qu'il était atteint de la petite vérole. Le malade a été immédiatement envoyé dans une autre institution.

Le steamship auquel il appartient est parti mardi sans avoir été désinfecté, les officiers du bord, ignorant la nature de la maladie du cuisinier. Il est possible qu'il se soit déclaré d'autres cas à bord pendant la traversée.

Ivresse.

Le recorder Aucoin a condamné hier matin à $75 ou 90 jours un nommé Geo. Banks, un ex-convict qui était accusé d'ivresse, langage obcène aux agents.

Vols.

Des malfaiteurs ont visité, la nuit dernière, le magasin de chaussures situé à l'encoignure des rues Royale et Bienville. Huit paires de chaussures ont été volées. La police a entendu le fracas des vitres cassées, mais lorsque les agents sont arrivés, ils ont aperçu les voleurs qui s'enfuyaient dans la direction du fleuve. Ils leur ont donné la chasse, mais leur poursuite est restée vaine.

—Une négresse restée inconnue, a volé hier matin a une petite fille de 12 ans, qui habite le coin Peniston et Tchoupitoulas, une somme de 75 sous. La fillette était allée en commission, et lorsqu'elle s'est trouvée assez éloignée de chez elle, la négresse s'est approchée, a engagé la conversation, et au moment où l'enfant s'y attendait le moins, elle lui a arraché son portemonnaie des mains.

Violation d'Ordonnance!

Une accusation de violation d'ordonnance qui défend de transporter par la ville dans un véhicule autre qu'un corbillard, le cadavre d'une personne morte d'une maladie contagieuse, a été portée contre Mme Lintz, qui tient un établissement de pompes funèbres. Un enfant étant mort de la diphtérie, à l'hôpital, le corps a été placé dans un cercueil, et celui-ci a été transporté dans une voiture au cimetière. Un mandat d'amener a été lancé contre Mme Lintz.

L'affaire Curnay.

L'interrogatoire des témoins à charge a été repris hier matin à l'ouverture de la séance de la cour criminelle, dans l'affaire de A. Gurney, accusé de vol d'un paquet contenant une somme de $22,000, laquelle était envoyée par une maison de New York à une banque de la Nouvelle-Orléans et avait été confiée aux soins de la American Express Co.

Jusqu'ici les preuves contre l'accusé ne sont pas de nature à assurer sa condamnation, et parmi les témoignages de la séance d'hier le plus intéressant est celui de M. Pierce, un ex-employé de la Compagnie American Express. Il a dit que M. Antisdel ou M. Hartshorn, il ne se rappelle plus lequel des deux détectives de l'agence Pinkerton qui avait opéré l'arrestation, lui avait fait des offres s'il consentait à faire des dépositions de nature à faire condamner l'accusé.

Les détectives l'ont gardé pendant toute une journée et lui ont dit qu'ils étaient sûrs que l'argent se trouvait entre les mains de Gurney. Cette révélation a fait sensation en cour.

BULLETIN Télégraphique.

Au Brésil.

On annonce de Rio que les Américains qui composent une partie de l'équipage du Nicteroy vont repartir samedi pour New York.

Le canon à dynamite qui se trouve à bord, sera monté dans le fort de Santa-Cruz, qui commande l'entrée du port.

L'agent local de la Royal Steamship Co, a refusé le passage à bord de ses navires, à l'amiral de Gama.

Le gouvernement brésilien a demandé au gouvernement portugais de lui livrer l'amiral de Gama, mais les Portugais ont refusé. Les partisans de l'amiral disent qu'il s'est conduit comme un poltron. Il eut eau bon et attendu l'attaque des navires du gouvernement s'il avait pu compter sur le concours des deux navires de Mello, mais il a senti que celui-ci l'avait abandonné. Il va se rendre directement à Lisbonne, si rien ne l'en empêche.

La Situation à Denver.

Le gouverneur Waite ayant résolu de suspendre certaines de leurs armes, et bien que la loi martiale n'ait pas été officiellement proclamée, il n'y a en ce moment d'autre autorité reconnue que celle des troupes. Le corps de police se trouve fort augmenté par un tas de vauriens qui ne demandent pas mieux que de prendre part à une manifestation quelconque, et la situation semble être très critique.

16 mars—La ville n'a pas été troublée par la rencontre que l'on redoutait entre la police et les troupes envoyées par le gouverneur Waite.

Les troupes qui avaient stationné dans le voisinage de la gare, prêtes à se mettre en marche pour l'hôtel de ville au premier signal, ont été rappelées, et les 50,000 personnes qui hier entouraient les abords de la mairie ont disparu.

Les rues sont désertes. Les agents de police, au nombre de 350, sont toujours au poste qui leur a été assigné. On pense que le gouverneur craint pour sa propre sécurité. Sa demeure est en effet gardée par un détachement de milice. Le ministère de la guerre a été informé de la demande du gouverneur des Etats-Unis, faite par le gouverneur.

Aucune mesure ne sera prise, avant que cette demande n'ait été référée au président par le ministre de la guerre.

Le gouverneur a ordonné aux troupes de l'Etat de se retirer, parce qu'elles ne veulent pas l'aider à arriver à ses fins, et se contentent de maintenir l'ordre.

Mort de Detaille.

On annonce de Paris la mort de Charles Detaille, qui a succombé à une hemorragie pulmonaire. Il se trouvait à Cannes, et venait de dîner, lorsque en prenant son ulster pour se rendre dans le salon, il a été pris d'un accès de toux, et portant son mouchoir à la bouche, il s'est aperçu qu'il était tâché de rouge. Il s'est écrié : "Le sang ; ah, c'est la mort," et il a expiré.

Le Sucre.

Les représentants de la Louisiane ont encore beaucoup à faire pour défendre les intérêts des planteurs. Il faut qu'ils continuent leurs efforts jusqu'à ce que le bill soit définitivement voté. Ils ont déjà obtenu l'assurance qu'un droit raisonnable leur serait accordé, mais il faut maintenant qu'ils obtiennent la certitude que le bill renfermera la stipulation des traités de réciprocité qui avaient été conclus conformément aux clauses du bill McKinley, avec l'Espagne, l'Allemagne et autres pays producteurs de sucre. Les membres du comité ont assuré que leur intention était de ne montrer de bonne foi à l'égard des sénateurs louisianais, et ils leur ont dit que bien qu'il ne fût pas nécessaire d'amender le bill Wilson pour abroger ces traités, ils accepteraient l'amendement proposé par M. Caffery et M. Blanchard.

Saisie d'un Journal Socialiste.

Presse Associée—

16 mars—Une dépêche de Berlin annonce que la police a saisi un journal socialiste imprimé sur papier rouge. Ce numéro était destiné à célébrer l'anniversaire de la révolution berlinoise en 1848.

L'éditeur de cette feuille a été arrêté.

Le traité Russo-Allemand.

16 mars—Le traité de commerce russo allemand a été voté définitivement par une forte majorité.

Herbert Gladstone.

16 mars—Herbert Gladstone a été réélu membre du parlement, sans opposition.

Contre les Abors

16 mars—Les hommes qui composent l'expédition dirigée contre les Abors, sont arrivés à Sadi Ya. Les opérations ne seront reprises qu'à la saison des pluies.

Victime des anarchistes.

16 mars—Signor Molinari, un des employés du ministre des travaux publics, qui avait été blessé le 8 mars par l'explosion d'une bombe lancée en face la Chambre des Députés, vient de succomber à cette blessure.

Une couronne de $300.000.

16 mars—Mme Vanderbilt vient d'acheter une couronne qui a appartenu à l'impératrice Eugénie. Le joyau a été payé $300,000.

Le travail en est remarquable et il est orné de 2,000 pierres précieuses.

La couronne imite des feuilles de violettes entourées d'une guirlande de fleurs de cette plante.

La couronne mesure 12 pouces de circonférence.

SUICIDE D'UN CONDAMNÉ A MORT.

Un fait vraiment extraordinaire, certainement unique dans les annales de la Grande-Roquette, s'est passé à Paris, l'autre jour.

Lesteven, âgé de trente quatre ans, condamné à mort il y a quelques jours, le 15 février dernier, par le jury de la Seine, s'est suicidé à quatre heures, en se jetant d'une fenêtre du premier étage de la prison.

C'est au moment où il sortait de sa cellule pour la promenade quotidienne qu'il a échappé à ses gardiens. Alors, d'un pas rapide, il a gravi un escalier conduisant au premier étage d'une galerie vitrée. Un gardien allait l'atteindre, lorsqu'il s'est précipité par une fenêtre dans une cour intérieure.

Lesteven s'est tué dans sa chute.

On nait que Lesteven, qu'on avait surnommé l'Espagnol de Montmartre, avait été condamné à mort pour avoir martyrisé de nombreuses filles et en avoir jeté une par la fenêtre.

Lesteven, comme on sait, était doué d'un cynisme extraordinaire qui lui permettait de terroriser les malheureuses femmes qui avaient eu successivement la malechance de tomber entre ses mains : sanguinaire, d'un tempérament contre nature, il les épouvantait par ses fureurs subites.

Il se vantait, en outre, d'avoir des relations avec de hautes personnalités politiques—relations tout imaginaires, bien entendu—et laissait croire qu'il était à l'abri de toute poursuite.

On se souvient aussi que lors des débats en cour d'assises un de ses victimes vint déposer devant le jury en se présentant avec toutes les blessures que Lesteven lui avait faites, et un cri d'horreur s'échappa de toute l'assistance.

Lesteven avait accepté sans la moindre émotion le verdict qui le condamnait à la peine capitale.

A l'école de cuisine, au cours des examens pour l'obtention du grade de maître d'hôtel.

Le professeur :

—Monsieur, je suppose que vous soyez à la tête d'un restaurant. On vous commande un dîner composé de potage bisque, poisson, caneton, etc. Qu'est ce que vous devez saler particulièrement ?

Le candidat :

—L'addition, m'sieu !

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au

DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER

LA PLUS PARFAITE FABRIQUE.

Une poudre de crême de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédien la falsifiant.

40 ANS D'ÉPREUVE.

BEHANZIN PRISONNIER.

On avait un peu oublié Behanzin, mais la nouvelle de sa capture a rendu une dernière lueur de prestige au roi dahoméen détrôné.

Un de nos confrères reçoit de son correspondant des détails curieux au sujet de la fin de son odyssée et de la manière dont il subit sa captivité.

C'est grâce à une heureuse idée du général Dodds que Behanzin a'est rendu le 26 janvier : le général choisit trois chefs indigènes pour remplacer Behanzin, les sacra rois et leur assigna pour résidences Abomey, Allada et Kotou.

Le frère de Behanzin, déposséda du trône par ce dernier après la mort de Gléglé, leur père, eut en partage le royaume d'Abomey.

C'est en apprenant cette nouvelle que, cédant à la colère et à la jalousie, et du reste abandonné de tous, Behanzin dépêcha des parlementaires au général Dodds pour lui dire "qu'il ne voulait pas faire la démarche de se rendre, mais qu'il était pour le moment à Oumbégané où on pouvait venir le prendre."

Le général envoya chercher Behanzin par un détachement commandé par le capitaine d'état-major Privé et le reçut devant la porte de sa tente en lui tendant la main.

La première condition qu'exige le roi déchu fut de ne pas être livré au nouveau roi. Il ajouta qu'il préférait la mort à une humiliation vis-à-vis de celui qui l'avait déposséda.

On lui promit qu'il serait simplement exilé et que son existence matérielle serait assurée suivant ses goûts et ses habitudes.

Cependant, désireux de s'en débarrasser au plus tôt, le général Dodds se hâta d'embarquer son prisonnier sur la chaloupe l'*Onyx* qui le prit à Danou pour le conduire à Kotonou.

Pendant le trajet Behanzin fut fort bien traité mais on eut soin de le dérober à la curiosité des indigènes.

L'ARRIVÉE A KOTONOU.

L'arrivée de l'*Onyx* à Kotonou fut très pittoresque : une foule de soldats et de noirs—ces derniers très hostiles à leur ancien tyran—se pressait sur la berge.

Quand le capitaine Privé apparut avec Behanzin dans sa baleinière, une immense clameur s'éleva parmi les noirs qui criaient à tête-tête : "Enfin ! le voilà ! c'est bien lui !" et ils continuèrent à l'injurier avec des qualificatifs qu'on ne peut reproduire même en style nègre, hurlés des bouches haineuses irrespectueuses du malheur.

Mais cette clameur épouvanta ces huées une sourde rage, il se rassérena bientôt car on lui fit croire que la force militaire déployée pour son arrivée n'était là que pour lui rendre les honneurs militaires, ce qui datta visiblement son amour-propre et amena un large sourire sur ses lèvres.

Behanzin est de stature moyenne, plutôt grand que petit. Sa physionomie, bien que portant l'empreinte des fatigues physiques et morales auxquelles l'a contraint pendant de longs mois son existence de fugitive, ne manque pas d'une certaine grandeur et respire l'énergie et la férocité ; l'œil est méchant, le nez recourbé en bec d'aigle, le visage étroit et allongé, le teint bronzé plutôt que cuivré.

La tête couverte d'un bonnet dahoméen en soie blanche, il s'avance fièrement drapé dans un splendide pagne de satin Lole Fuller, appuyé sur l'épaule de sa favorite qui ne cesse de l'éventer, ayant à la bouche une pipe au tuyau démesuré dont le port le gêne même dans ses mouvements.

Trente-six femmes et esclaves le suivent. La plupart sont d'ex amazones desquelles il a en des enfants dont le dernier est une petite fille de deux ans qui jouisse des gémissements aigus dès qu'elle est séparée de son père. Quant aux femmes, elles ne sont pas jolies, mais ont la peau plus douce et plus soignée que les Dahoméennes vulgaires.

Il ne faudrait pas croire qu'elles sont bien sincèrement attachées à leur seigneur et maître, et elles ne parlaient de rien moins que de le "dahber" à Kotonou pour s'y établir et faire du commerce.

Mais, pour exécuter les conventions, on a promis à Behanzin qu'on lui garderait ses femmes, dût-on leur passer le cabriolet ou la camisole de force.

Dans le bivouac qu'on lui avait aménagé à Kotonou, Behanzin passait son temps à boire du rhum, à fumer son éternelle pipe et à s'entretenir avec ses femmes, s'inquiétant beaucoup du sort futur qu'on lui réservait.

Quand la nouvelle sera bien étonnée que, plus épicurien qu'il n'en avait l'air, Behanzin se les faisait dresser par son cuisinier à la mode française.

Il a reçu quelques visites d'officiers et de fonctionnaires et s'est vivement intéressé à une carte du Dahomey où il s'est vu que de nombreux villages notés avec leurs noms avaient disparu.

Hélas ! il ne reverra probablement plus jamais son pays que de cette manière, et l'on sait déjà qu'il est arrivé en bonne santé à Saint-Louis-du-Sénégal, en attendant qu'il soit dirigé vers la Martinique, qui lui sera sans doute assignée comme résidence définitive.

LES SOCIÉTÉS COOPERATIVES EN 1893.

Le mouvement coopératif s'est développé en France, depuis quelques années, d'une façon remarquable : au 1er janvier, on comptait en effet, en France, 1,090 sociétés coopératives de consommation ; 91 coopératives de production, non compris les fruiteries et laiteries ; 12 banques populaires ; 4 banques agricoles et 3 caisses à responsabilité solidaire.

Les 1,090 sociétés coopératives de consommation existant en France se répartissent ainsi : 19 boucheries, 394 boulangeries, 678 épiceries ou diverses. Le département où on compte le plus grand nombre de coopératives de consommation est la Charente-Inférieure (117 coopératives, dont 1 boucherie et 107 boulangeries) ; puis viennent : Seine, 99 sociétés, Rhône 88, Saône-et-Loire 65, Nord 62, Ardennes 40, Loire 35, etc.

Les départements où ces institutions sont le moins nombreuses sont : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Aveyron, Cantal, Haute-Loire, Haute-Marne, Mayenne, Vaucluse, qui possèdent seulement une coopérative ; Hautes-Alpes, Ariège, Finistère, Haute-Garonne, Indre, Loiret, Lot, Meuse, Basses Pyrénées, Pyrénées Orientales, qui n'en possèdent que deux.

En Allemagne, le nombre des sociétés coopératives a passé, de 1892 à 1893, de 8,418 à 8,921 qui se subdivisent ainsi : 4,791 sociétés de crédit, 1,204 d'acquisition de matières premières, 1,283 de consommation, 128 de production industrielle, 1,196 laiteries ou sociétés vinicoles, 77 de construction de maisons, 52 de magasinage et 100 diverses.

Les 4,791 sociétés coopératives de crédit comptent 512,506 membres auxquels ont été effectués des prêts s'élevant à 1,923,793,000 francs ; leur capital propre est de 145 millions et les capitaux qu'elles ont empruntés 542 millions ; les bénéfices de ces sociétés se sont élevés à 11,082,000 francs. Les 1,283 sociétés de consommation comptent 245,529 avec un bénéfice de 7 millions.

En Angleterre, on compte 1,655 coopératives de consommation avec 1,240,000 associés ; une vente annuelle de 1,258 millions et un bénéfice de 119 millions, et 50 coopératives de production mettant en œuvre 12 millions et faisant 25 millions d'affaires.

En Autriche, la "Fédération des sociétés coopératives" réunissait, au 31 décembre 1892, 211 sociétés dont 105 de crédit, 88 de consommation, 12 de production, 3 pour l'achat des matières premières, 1 laiterie et 2 entrepôts ; ces 211 sociétés comptaient 80,222 membres. Les 105 sociétés de crédit avaient 43,076 adhérents auxquels il a été prêté une somme de 11 millions 1/2, soit 2,450 francs par membre. Les 88 sociétés de consommation avaient 46,413 membres et le chiffre de leur vente s'est élevé à 1,523,998 francs.

Sous les cyprès.

Une jeune veuve se lamente sur la tombe de son infidèle époux récemment décédé :

—Il me reste, du moins, une consolation, fait-elle ; je sais maintenant où il passe ses soirées.

VENTES A L'ENCAN.
PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN
ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de James D. Houston.
No 41,590—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur, — Bureau No 14 rue Carondelet, MERCREDI, 18 avril 1894, a midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 7 mars 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans cette partie que l'on appelle le faubourg Delachaise, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Foucher, Amélia et l'avenue St-Charles, la dite portion de terre étant désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé par A. Hero, Jr., notaire, en date du 18 juillet 1888, fait par A. de Armas, député voyer de ville, en date du 14 juillet 1888, et mesurant, conformément, 151 pieds 10 pouces de face à l'avenue St-Charles, 343 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Amélia, 248 pieds 1 pouce sur la ligne qui la divise de la portion marquée "B", conformément au dit plan vers la rue Foucher, par 137 pieds 10 pouces de largeur et face à la rue Carondelet. La dite portion de terre désignée par la lettre "A" comprend la moitié de l'îlet près de la rue Amélia. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations.
Conditions—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dites billets, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de vente ci-dessus indication. 10 pour cent seront requis comptant au moment de la vente.
Actes de vente pardevant E. Grima, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 fev—17 24—mars 3 10 17 21

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de Valeur
Dans le Cinquième District, (Autrefois Alger.)
JOLI COTTAGE,
67 et 67 1/2 Avenue Elmire.
COTTAGE DOUBLE,
71 et 71 1/2 Avenue Elmire,
Emplacement d'Affaires de Choix,
Coin Peter et Chestnut.
COTTAGE SIMPLE,
Rue Peter, près Chestnut.
SUCCESSION DE NICHOLAS AMANN.
No 41,289—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.
Mercredi, 21 Mars.
PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 14 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour le paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1894, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu à l'encan :
1° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qu'il s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Flood, Elysian Fields et Gentilly, et désigné par la lettre A, sur un plan de Jas. Pilié, ingénieur de la ville, en date du 6 février 1894.
Le dit lot mesure, selon la dite enquête, 47 pieds 10 pouces de face à la rue Chestnut, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec magasin et deux chambres à coucher, grande cour sur le côté pour permettre à un wagon de passer.
2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par les Nos 1 et 2 du plan de Jas. Pilié, ingénieur de la ville, en date du 6 février 1894, et mesurant comme suit : Le lot No 22 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Elmire, sur 100 pieds de profondeur ; le lot No 23 mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Elmire sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un joli cottage 67 et 67 1/2 rue Elmire, ayant 7 chambres, galerie couverte, 2 citernes, grande cour, écurie, entre pôt, four de boulanger.
Conditions.—Un tiers en plus comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et privilège du vendeur. Le 1 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dites billets, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1894 en sus du prix de vente ci-dessus indication. 10 pour cent seront requis comptant au moment de la vente.
Actes de vente pardevant J. T. Michel, notaire, aux frais des acquéreurs.
17mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un Joli Cottage Double en Bois,
Nos 225 et 225 1-2 rue Perdido.
Succession de Mme Marie Murray, épouse décédée de James White.
No 41,616.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 18 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 12 mars 1894 de l'Hon. N. H. Righton, juge de la dite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un joli cottage double en bois avec un étage,